

SECRET

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS  
DOUANIERS ET LE COMMERCE

No. 13

SECRET/37

27 avril 1955

PARTIES CONTRACTANTES

Original: français

NEGOCIATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE XXVIII

Notification par l'Uruguay

Le chef de la délégation de l'Uruguay a fait parvenir au secrétariat la communication suivante:

"Le gouvernement de l'Uruguay m'a chargé de faire savoir aux parties contractantes qu'il désire entrer en négociations, conformément aux procédures établies dans l'article XXVIII de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce en vue de retirer certaines concessions tarifaires qui figurent à la première partie de la Liste XXXI annexée audit Accord, et qui concerne la Section X, position 416, numéros 2953, 2954 et 2955 du tarif uruguayen.

"L'annexe jointe à la présente communication donne tous les détails des concessions que le gouvernement uruguayen se propose de retirer et indique les noms des parties contractantes avec lesquelles ces concessions ont été primitivement négociées.

"En outre, ci-joint on trouvera les renseignements statistiques nécessaires faisant connaître, selon le pays d'origine, la quantité et la valeur en dollars des importations uruguayennes des produits auxquels s'appliquent les concessions.

"Cette décision du gouvernement de la République orientale de l'Uruguay répond aux besoins de développement économique et étant donné qu'il y a dans le pays deux usines qui s'occupent de la fabrication des produits en question, il n'est pas possible de s'engager à maintenir un droit de 4 pour cent pendant la période en vigueur des Listes du GATT.

"Le gouvernement de l'Uruguay est prêt à entrer en négociations, à Genève, au sujet des retraits projetés conformément aux dispositions de l'article XXVIII et il attache une grande importance à ce que ces négociations soient terminées aussitôt que possible."

Position du tarif	Désignation des produits	Droit consolidé	Primitivement négocié avec
-------------------	--------------------------	-----------------	----------------------------

Sect. Posit. No

X	416	2953	Pâte à papier: Pâte fabriquée avec du bois, de la paille, de l'alfa ou des fibres similaires; mécanique, y compris la pâte brune et les pâtes similaires, pour la fabrication du papier ..... 100 K.B. 4% Suède et Norvège (Aforo \$5,20)
---	-----	------	--

X	416 ex	2954	Pâte à papier: Pâte fabriquée avec du bois; chimique (cellulose), blanchie, pour la fabrication du papier ... 100 K.B. 4% Suède et Norvège (Aforo \$5,20)
			La même, pour la fabrication des fibres textiles ..... 100 K.B. 78% Suède et Norvège (Aforo \$5,20)

X	416 ex	2955	Pâte fabriquée avec du bois; chimique (cellulose), brute, pour la fabrication du papier ... 100 K.B. 4% Suède et Norvège (Aforo \$5,20)
---	--------	------	--

Note: Les pâtes comprises sous la position No 416 seront considérées comme des pâtes humides et bénéficieront d'une réduction de 50 pour cent de l'"aforo" lorsqu'elles contiennent plus de 50 pour cent d'eau.

IMPORTATIONS 1949 - 1953SUEDECellulose au sulfate, blanchie

<u>Année</u>	<u>Tonnes</u>	<u>Valeur en dollars</u>
1949	281	46.000
1950	401	48.000
1951	842	328.000
1952	492	207.000
1953	924	151.000

Cellulose au sulfate, brute

<u>Année</u>	<u>Tonnes</u>	<u>Valeur en dollars</u>
1949	416	41.000
1950	1939	172.000
1951	1954	496.000
1952	925	312.000
1953	2329	278.000

Cellulose au sulfite, blanchie

<u>Année</u>	<u>Tonnes</u>	<u>Valeur en dollars</u>
1949	1094	170.000
1950	3029	346.000
1951	2647	796.000
1952	1200	405.000
1953	3050	465.000

Cellulose au sulfite, brute

<u>Année</u>	<u>Tonnes</u>	<u>Valeur en dollars</u>
1949	1270	151.000
1950	2951	291.000
1951	2746	693.000
1952	471	154.000
1953	1214	160.000

Cellulose n.s.d.

<u>Année</u>	<u>Tonnes</u>	<u>Valeur en dollars</u>
1949	674	83.000
1950	1001	108.000
1951	149	25.000
1952	50	14.000
1953	449	55.000

Pâte mécanique  
(1953 seulement)

<u>Année</u>	<u>Tonnes</u>	<u>Valeur en dollars</u>
1953	1266	109.000

NORVEGECellulose au sulfate, blanchie

<u>Année</u>	<u>Tonnes</u>	<u>Valeur en dollars</u>
1953	98	16.000

Cellulose au sulfite, blanchie

<u>Année</u>	<u>Tonnes</u>	<u>Valeur en dollars</u>
1950	354	37.000
1951	106	28.000

Cellulose au sulfite, brute

<u>Année</u>	<u>Tonnes</u>	<u>Valeur en dollars</u>
1950	100	10.000

Cellulose n.s.d.

<u>Année</u>	<u>Tonnes</u>	<u>Valeur en dollars</u>
1950	2	1.000

FINLANDECellulose au sulfate, blanchie

<u>Année</u>	<u>Tonnes</u>	<u>Valeur en dollars</u>
1949	301	32.000
1953	100	13.000

Cellulose au sulfate, brute

<u>Année</u>	<u>Tonnes</u>	<u>Valeur en dollars</u>
1949	151	19.000
1950	538	67.000
1951	294	87.000
1952	201	80.000
1953	924	109.000

Cellulose au sulfite, blanchie

<u>Année</u>	<u>Tonnes</u>	<u>Valeur en dollars</u>
1949	749	131.000
1950	200	25.000
1951	241	77.000
1952	366	148.000
1953	360	56.000

Cellulose au sulfite, brute

<u>Année</u>	<u>Tonnes</u>	<u>Valeur en dollars</u>
1949	149	24.000
1950	1012	110.000
1951	582	170.000
1952	372	148.000
1953	682	87.000

Cellulose n.s.d.

<u>Année</u>	<u>Tonnes</u>	<u>Valeur en dollars</u>
1949	429	51.000
1950	90	6.000
1951	99	16.000
1953	100	13.000

Pâte mécanique

<u>Année</u>	<u>Tonnes</u>	<u>Valeur en dollars</u>
1951	399	58.000
1952	491	95.000
1953	1192	107.000